



FEDERATION OF ASSOCIATIONS OF FORMER INTERNATIONAL CIVIL SERVANTS
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX
FEDERACION DE ASOCIACIONES DE EX-FUNCIONARIOS INTERNACIONALES

Qu'est-ce que la FAAFI ?

La Fédération

La FAAFI est la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux. Elle a été fondée en 1975 par trois associations d'anciens fonctionnaires internationaux basées à Genève, New York et Rome. Au fil des années de nombreuses autres associations d'anciens fonctionnaires internationaux ont adhéré à la Fédération. Lors de la 40ème session du Conseil, qui s'est tenue à Genève du 5 au 7 juillet 2011 le nombre d'associations membres de la Fédération a atteint 50 et il en existe aujourd'hui dans toutes les régions du monde.

La Lettre annuelle de l'Administrateur de la Caisse des Pensions, adressée en janvier à tous les participants, contient en annexe I la liste des associations membres de la FAAFI, répertoriées par pays d'implantation, et indique comment les contacter (voir la Lettre sur le site Internet de la Caisse : www.unjspf.org).

D'autres associations d'anciens fonctionnaires internationaux, y compris de personnel local, peuvent demander à adhérer : leurs demandes seront examinées lors de la 41ème session du Conseil de la FAAFI, qui se déroulera au siège de l'UNESCO, à Paris, en juillet 2012.

Le Conseil et son Bureau

La Fédération a son siège à Genève et un bureau de liaison à New York. Elle est administrée par un Conseil où toutes les associations membres sont représentées. Le Conseil se réunit une fois par an.

Le Bureau de la Fédération est composé d'un président, de sept vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier, qui sont élus par le Conseil pour un an. En juillet 2011 le Conseil a réélu Andrés Castellaños del Corral président, Katia Chestopalov, Mary Johnson, Mario Lafuente et Linda Saputelli vice-présidents ainsi que Juan Mateu, trésorier; Jayamaran Sundaresan, secrétaire et Lydia Ontal secrétaire adjointe. Il a ensuite élu les trois candidats suivants au poste de vice-président : Ahmed Hussain, Josiane Taillefer et Pierre Adama Traoré.

Quatre anciens présidents de la FAAFI : Aamir Ali, Margaret Bruce, George Saddler et Witold Zyss ont le titre de président émérite. L'ancien vice-président Aurelio Marcucci s'est vu décerner le titre de président émérite par le Conseil de la FAAFI à sa 37ème session. Le Conseil a également décerné le titre de vice-président émérite à l'ancien vice-président de la Fédération Eduardo Albertal (Brésil). A sa 39ème session, le Conseil a conféré à Anders Tholle le titre de secrétaire honoraire.

Buts et objectifs

La Fédération a pour but de rassembler les associations d'anciens fonctionnaires internationaux membres et de fournir un cadre à leurs activités.

Pour ce faire, la Fédération :

- a) soutient et promeut les objectifs, principes, programmes et réalisations du système des Nations Unies ;
- b) promeut et défend les intérêts de la communauté des anciens fonctionnaires internationaux ;
- c) encourage et développe la solidarité et les contacts avec les associations membres et entre elles ;
- d) représente la communauté des anciens fonctionnaires internationaux auprès des organes compétents du système des Nations Unies, et en particulier les retraités et autres bénéficiaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;
- e) encourage les échanges et la coordination avec les fédérations de fonctionnaires en activité et coopère, le cas échéant, avec d'autres associations et organisations ;
- f) soutient et coordonne les activités des associations membres, en particulier sur les questions de pensions et de protection de la santé.

Relations avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

La FAAFI représente officiellement les retraités et autres bénéficiaires de la CCPPNU et, en tant que telle, participe aux réunions annuelles du Comité mixte de la Caisse avec une délégation de quatre représentants et deux représentants suppléants. Les représentants de la FAAFI ont les mêmes droits que les membres du Comité mixte à l'exception du droit de vote. La Fédération peut également participer aux réunions du Comité permanent du Comité mixte, avec une délégation un peu moins nombreuse. La FAAFI entretient des relations étroites et permanentes avec l'Administrateur de la Caisse ainsi qu'avec le Représentant du Secrétaire général pour les placements et leurs proches collaborateurs. Ces responsables tiennent une réunion d'une demi-journée avec le Conseil de la FAAFI, pendant sa session annuelle, au cours de laquelle les problèmes et préoccupations de l'ensemble des retraités de par le monde sont portés à leur attention.

Dans la lettre circulaire annuelle de janvier 2011, adressée à tous les participants de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, y compris les retraités et autres bénéficiaires, l'Administrateur décrit la FAAFI et ses associations membres en ces termes :

« Sachez que la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) et ses associations membres peuvent vous offrir une aide et des renseignements précieux.

« L'objectif de la FAAFI est de représenter et de défendre les intérêts de ses associations membres, en particulier s'agissant des pensions, de l'assurance maladie et des questions connexes. Par ailleurs, la FAAFI reste prête à intervenir pour tous problèmes touchant, individuellement ou collectivement, les retraités ou bénéficiaires, ainsi qu'à prêter une assistance aux associations qui ne lui sont pas affiliées, en ce qui concerne notamment les pensions, l'assurance maladie et les questions connexes.

« Fortes de l'expérience de leurs adhérents, les associations de la FAAFI sont des mines d'information et de conseils non seulement en matière de pensions, mais aussi en ce qui concerne les législations nationales ou d'autres aspects de la vie dans tous les pays du monde.

« Ces associations poursuivent leur rôle d'importants "partenaires" du secrétariat de la Caisse et des organisations affiliées. Plus précisément, la FAAFI et ses associations membres apportent une aide précieuse aux retraités et autres bénéficiaires qui ont des problèmes à résoudre.

« La FAAFI fournit également aux retraités et futurs retraités des informations et des conseils généraux et personnalisés sur l'application concrète des Statuts et Règlement de la Caisse. La FAAFI peut en outre apporter une assistance particulière en ce qui concerne la certification du droit à pension, processus de la plus grande importance. »

« Les représentants de la FAAFI continuent à participer activement et efficacement aux délibérations du Comité mixte et de son Comité permanent, au travail du Comité d'Audit.

« Il vous est donc loisible d'envisager d'adhérer à l'association de retraités de votre région. Les associations sont ouvertes à tous et œuvrent pour le bien de chacun. »

Assurance-maladie après la cessation de service

Bien que la Fédération n'ait pas un rôle de représentation auprès des différents systèmes dont bénéficient les retraités au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, la FAAFI permet des échanges d'informations et définit les objectifs de la Fédération grâce à un groupe de travail permanent sur l'assurance maladie après la cessation de service et les soins de longue durée (ASHIL). Elle participe en tant qu'observateur aux réunions inter-organisations des responsables des ressources humaines sur la question des prestations en cas de soins de longue durée. Le but de la Fédération est que ces prestations soient intégrées dans les systèmes d'assurance maladie de toutes les organisations.

Prestations de retraites et système d'ajustement des pensions

La FAAFI travaille de façon permanente à l'amélioration et à la protection des intérêts des retraités et autres bénéficiaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Par son groupe de travail permanent sur les questions de pensions, le Conseil de la FAAFI suit de près le système d'ajustement des pensions et le mécanisme d'ajustement en fonction de l'évolution du coût de la vie. Il recherche les améliorations à apporter là où cela s'avèrerait nécessaire. Il a élaboré et présenté des propositions pour l'amélioration des prestations de retraites aux conjoints divorcés. La FAAFI continue de soutenir les justes demandes de paiement de leur pension des anciens membres du personnel originaires de l'ex-URSS et des ex-RSS de Biélorussie et d'Ukraine privés de leurs droits au titre de la CCPPNU par ces anciens Etats et, jusqu'à présent également, par les Etats qui leur ont succédé.

Action de soutien en faveur des objectifs, principes, programmes et réalisations du système des Nations Unies

La FAAFI est une organisation non gouvernementale (ONG) possédant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), du Conseil des droits de l'homme et du Département de l'information publique. À ce titre, elle participe aux réunions des deux conseils et de leurs organes subsidiaires, à des colloques et à d'autres événements où les objectifs, principes, programmes et réalisations, où la contribution, l'expérience et les points de vue des anciens fonctionnaires internationaux peuvent s'avérer utiles.

La FAAFI est membre de la Conférence des ONG (CONGO) qui jouit également du statut consultatif auprès de l'ECOSOC. La FAAFI a aussi un statut consultatif auprès de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI/FICSA).

Member Associations

[-by year of Admission](#)

[-internet sites](#)

Organisational Support

Rental of United Nations premises by press and other entities; Note by the Secretary-General dated 21 October 1999; A/C.5/54/25 (2012-12-19) [\[PDF\]](#)

UNDP Guidelines for Local Pensioner's Associations dated 9 March 2001 (2012-12-19) [\[PDF\]](#)